



## Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé** : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

**Aux côtés de l'État** et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et délégués de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.

## Correspondance éventuelle

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## Contacts pour ce projet



**Auprès du maître d'ouvrage**  
Mairie de TURNY  
1 place de la mairie  
89570 TURNY  
03.86.35.10.99  
*mairie@turny.fr*  
*www.turny.fr*

**Ou**  
**Association Les Amis du patrimoine de Turny**  
Présidente Gisèle Corgeron  
40 rue Sainte Catherine - Linant  
89570 TURNY  
03.86.35.06.93

**Ou**  
**Fondation du patrimoine Bourgogne**  
88 rue Jean-Jacques Rousseau  
BP 25105 - 21051 DIJON  
03.80.65.79.93  
*bourgogne@fondation-patrimoine.org*

**Voir tous nos projets sur internet :**  
[www.bourgogne.fondationpatrimoine.org](http://www.bourgogne.fondationpatrimoine.org)



Document réalisé en partenariat avec le  
Crédit Agricole Champagne Bourgogne



[www.fondation-patrimoine.org/32949](http://www.fondation-patrimoine.org/32949)

## Restaurons le toit de l'église Saint Mammès de TURNY (Yonne)



**Préserveons aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine**





L'église Saint-Mammès est d'une richesse remarquable. Classée monument historique en 1913, elle abrite, entre autres, un retable monumental, des fonds baptismaux et des statues classées. Ce témoin de l'architecture gothique flamboyante, et de la statuaire du XVI<sup>ème</sup> siècle attire bon nombre de visiteurs.

**Mais le temps a fait son œuvre et notre église a besoin de nous !**

## LA TOUR PRESERVEE GRACE A VOS DON

En 2015 et 2016 une première souscription a été lancée. En complément des fonds publics obtenus, vos dons ont permis de mener à bien les travaux indispensables pour éviter l'effondrement d'un mur de la tour.

Parallèlement, un Architecte du Patrimoine a réalisé un descriptif complet après diagnostic de tous les travaux nécessaires pour sauver notre église.



## IL PLEUT DANS L'EGLISE !

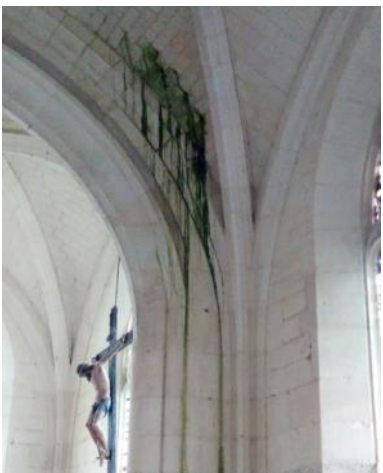
L'état de la couverture et de la charpente est très inquiétant et montre un niveau de dégradation qui va inéluctablement s'accroître dans les prochains mois. Il y a donc **urgence** à engager la restauration.

## NOUS DEVONS SAUVER NOTRE EGLISE

Malgré les fonds publics sollicités, la somme restant à charge du budget communal reste conséquente, c'est pourquoi le Conseil Municipal et l'Association Les Amis du Patrimoine de Turny ont décidé d'ouvrir une nouvelle souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Particuliers, entreprises, habitants ou amis de Turny, amateurs de patrimoine, par vos dons vous pouvez nous aider à préserver cet édifice, témoin de la vie quotidienne de notre village depuis près de 500 ans.

**Vous pouvez apporter votre pierre à ce beau projet en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine. Cette dernière permettra aux donateurs de bénéficier de réductions fiscales incitatives et pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte des dons.**



**1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt**

## Je fais un don de ..... € pour soutenir la restauration de l'église de TURNY (89)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

**Et je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :**

Sur le revenu     sur la fortune (ISF)     sur les sociétés

### ordre du chèque:

### Fondation du patrimoine : église de TURNY

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ; **Ou de l'impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► **Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux.**

Nom ou société

Adresse fiscale (adresse de votre chèque)

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse du chèque**

CP ..... Ville .....

Tél. ....

Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association Les Amis du Patrimoine de Turny, seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

## Comment faire votre don ?

### Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : église de Turny) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

### Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/32949](http://www.fondation-patrimoine.org/32949)

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)

